



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-50			
Objet : Délibération portant autorisation donnée au Département pour déposer des dossiers nécessaires à l'édification du collège			
Conseillers en exercice	29	Pour	27
Conseillers présents	21	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	6	L'an 2021, le 20 octobre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	07/X/2021		
Date d'affichage	11/X/2021		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Patrick BONNIER			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac		Hélène LE ROUX
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCAICHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac		Patrick BONNIER
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le **22 OCT. 2021**

N° 2021-50

Objet : Délibération portant autorisation donnée au Département pour déposer des dossiers nécessaires à l'édification du collège

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017.57.CD du 11 septembre 2017 portant approbation du plan exceptionnel « collège Ambition 2024 » ;
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017.58.CD du 11 septembre 2017 portant mise en œuvre du plan exceptionnel « collège Ambition 2024 » - mesures d'application concernant 6 collèges ;
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018.38.CD du 28 juin 2018 portant mise en œuvre du plan exceptionnel « collège Ambition 2024 » - mesures d'application concernant 5 collèges ;
Vu le code de l'urbanisme
Vu le code de l'environnement
Vu le code forestier et notamment les articles L 341-1 et suivants et R 341-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de la région Aquitaine, Préfet de Région du 7 octobre 2003 règlementant les défrichements ;

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 6 octobre 2021

Rapport de synthèse :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Collège Ambition 2024 porté par le département de la Gironde, la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » doit accueillir un nouvel établissement sis Domaine de la Fraysse, Route de Lignan à Fargues Saint Hilaire dont la livraison est prévue à la rentrée 2024. La maîtrise d'ouvrage du collège sera assurée par le Département de la Gironde.

Bien qu'à terme l'emprise foncière soit rétrocédée au Département de la Gironde, la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » demeure propriétaire des parcelles concernées.

C'est pourquoi, le Département a saisi par courrier la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » afin d'être autorisé à déposer tous dossiers permettant la mise en œuvre opérationnelle du projet : dépôt du permis de construire ou d'aménager, le cas échéant, et de toutes autorisations connexes au titre de législations particulières (autorisations environnementale unique, dossier de déclaration ou d'autorisation relative à la loi sur l'eau, défrichement ...)

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'autoriser le Département de la Gironde ou son mandataire à déposer toutes demandes d'autorisation administrative nécessaires à l'édification du futur collège qu'elles relèvent du code de l'urbanisme ou de législations connexes (code de l'environnement, code forestier ...)
2. D'autoriser le Département de la Gironde à conduire toutes études complémentaires qui seraient nécessaires au dépôt de ces autorisations.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 20 octobre 2021

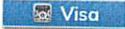
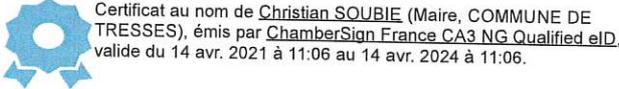
Le Président
Christian SOUBIE

Signé par : Christian Soubie
Date : 21/10/2021
Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant autorisation donnée au Département pour déposer des dossiers nécessaires à l'édification du collège

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	21/10/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	 
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président